

CHAPITRE 1

Première épreuve orale d'admission, option histoire

1. Le cadrage de la première épreuve d'admission

Les deux oraux d'admission dans le texte officiel (arrêté du 19 avril 2013) se rapportant au nouveau concours sont précédés d'un chapeau commun faisant allusion au fait que ces deux épreuves permettent de cerner la maîtrise par les candidats des « enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours et des rapports qu'ils entretiennent entre eux ». De prime abord, l'énoncé est si ce n'est rebutant tout au moins plutôt abscons. Nous essaierons dans le chapitre suivant de l'explicitier mais contentons-nous pour le moment de noter que cette formulation large permet au jury lors de ses questions de se réserver le droit d'interroger le candidat sur de nombreux sujets débordant à coup sûr le cadre strict du dossier présenté.

Pour le premier oral, celui qui nous concerne dans cet ouvrage, il est dit que le candidat choisit un sujet au sein d'une des 7 disciplines énumérées. Une fois ce choix arrêté, ici nous ne traitons que des sujets relevant de l'enseignement de l'histoire à l'école, à travers le sujet qu'il présente, le candidat devra montrer sa maîtrise « des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques » soulevés par le sujet retenu. Enfin, le texte précise que le sujet choisi prendra la forme d'un dossier écrit de 10 pages qui sera remis en avance au jury.

Ce dossier comprend deux parties : la première est consacrée à une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu, la seconde est la description d'une séquence accompagnée de documents et pouvant prendre la forme de plusieurs séances.

L'oral lui-même se déroule en deux temps. Le candidat présente son dossier pendant 20 minutes et répond aux questions du jury pendant 40 minutes. L'appréciation de ce premier oral (le second oral, lui, est doté d'une note sur 100) se fait sur 60 points soit 20 points pour la présentation orale du dossier et 40 pour l'entretien avec le jury.

2. Le premier commentaire officiel de l'épreuve

Le texte du descriptif de l'épreuve apparaît un peu court surtout pour un nouveau concours en 2013. C'est pourquoi les autorités ministérielles ont jugé bon de le compléter en publiant sur le site www.education.gouv.fr « une présentation des épreuves orales d'admission » afin « d'aider les étudiants, les formateurs et les jurys académiques ». Pour le premier oral, ce nouveau texte officiel cite des exemples de sujets possibles en histoire (l'immédiat et le passé proche en grande section de maternelle et la Première Guerre mondiale au CM2) ainsi qu'un exemple en sciences. Pour ce dernier exemple, le commentaire officiel nous montre comment le jury à partir du dossier soutenu par le candidat peut élargir ces questions puisque la question qu'il vient d'exposer (le sujet de son dossier) s'inscrit dans une question plus large à l'intérieur du programme de CM2 en l'occurrence.

Mais peut-être plus intéressant que ces deux exemples somme toute un peu courts, le commentaire officiel des futures épreuves donne d'autres renseignements notamment sur les attentes du jury. La première indication concerne le fait que si ce premier oral s'inscrit dans une discipline, il est précisé que l'expression « synthèse des fondements scientifiques » concernant le premier aspect du dossier recouvre « la présentation des principaux acquis scientifiques ». En clair, cela signifie que les connaissances attendues du candidat sur son sujet sont des connaissances synthétiques et raisonnables (le point de vue général de la recherche) et non celle du chercheur pointu qui court les colloques et qui publie dans des revues très spécialisées. Il en va de même en matière de pédagogie et de didactique puisque là encore le texte parle de « la maîtrise des

procédés pédagogiques et didactiques courants ». Le candidat n'a donc pas à être un spécialiste de la discipline ou de la pédagogie puisqu'il est même précisé que le niveau de maîtrise attendu doit correspondre à un candidat sérieux « quel que soit son parcours antérieur », donc même s'il n'a pas fait d'études d'histoire ou de sciences de l'éducation. Enfin, pour la rédaction de la deuxième partie du dossier, le texte ministériel suggère un plan d'exposition de la séquence à présenter que nous reprendrons dans le point 4 de ce chapitre.

Il ne s'agit donc en rien d'une épreuve couperet. Le ministère a besoin de recruter des enseignants et cet oral comme toutes les épreuves du concours servira à classer les candidats pour sélectionner les plus aptes à exercer le métier de professeur des écoles !

3. Pourquoi choisir l'histoire comme matière d'option pour cet oral ?

Il convient de se poser cette question car celle-ci incidemment ou indirectement pourra vous être posée par le jury. Les réponses classiques que l'on peut faire sont simples : le goût pour la discipline, l'envie de se former dans ce domaine, le rôle formateur que joue cette matière d'enseignement pour le futur citoyen. Si le choix de votre réponse vous appartient, il convient toutefois de proposer une réponse argumentée. Le goût pour la discipline s'appuie forcément soit sur des études soit sur des pratiques (visites de sites, lecture de biographies de grands personnages...). Le besoin de se former repose plus tôt sur un manque comme des études scientifiques, un professeur du secondaire (en histoire) marquant qui aurait fait regretter de ne pas avoir abordé la discipline depuis le lycée. Le rôle formateur de cette discipline pour l'instruction civique est quant à lui bien connu : l'aspect critique que revêt l'interrogation du passé à travers ses traces forme l'esprit au doute, à l'interrogation raisonnée qui sont autant de qualités nécessaires au citoyen d'aujourd'hui pour se forger son opinion face au flux continu d'informations. Enfin, il n'est pas défendu d'évoquer plusieurs arguments à la fois en ajoutant que de surcroît cette discipline

offre l'avantage aussi de s'initier en partie à l'histoire des arts dans la mesure où les documents iconographiques présentés aux élèves relèvent souvent des trois arts majeurs (architecture, sculpture, peinture).

Cette suite de raisons peut vous sembler fade donc vous pouvez l'enrichir mais, lors d'un oral, pensez bien que vos paroles vous sont comptées comme à un écrit. Le jury est aimable mais enregistre tout ce que vous dites donc s'il convient d'afficher une certaine spontanéité et un caractère positif, ne jamais sombrer dans une approche trop psychologisante. On cherche à recruter un fonctionnaire pour un métier qui demande certes de la personnalité mais tout autant de l'organisation, de la clarté et de la mesure. Pour vous aider à structurer votre réponse, vous trouverez dans le chapitre suivant une série de développements sur la notion d'historiographie, sur la didactique et sur les finalités de l'enseignement de l'histoire.

4. Comment choisir un sujet ?

Cette question est délicate dans la mesure où elle relève de votre libre arbitre et pourtant le rôle de cet ouvrage est de vous aider à faire votre choix en toute connaissance de causes. Les sujets possibles à partir du programme de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) relèvent tout d'abord d'un classement général par grandes périodes historiques et si votre goût vous porte déjà vers une période suivez-le car au moins il s'agira de la période que vous serez le plus enclin à travailler. Pour ceux qui ont suivi une licence d'histoire, l'affaire est plus simple encore, vous irez vers le sujet qui vous rappelle un moment heureux, une EC acquise facilement et qui vous est restée en mémoire. Pour ceux qui hésitent et qui n'ont pas d'idée fixe, il vous faut prendre un sujet qui ne vous fait pas peur et qui fasse résonance en vous afin de vous l'approprier rapidement. Mais si tous les sujets s'avèrent complexes du point de vue de la connaissance historique, la question des enjeux scientifiques du sujet demande une vraie mise au point, il n'empêche que certains

sujets requièrent en outre une habilité pédagogique plus grande donc une expérience d'enseignement que vous n'avez pas.

Pour bien nous faire comprendre, nous pouvons affirmer ainsi et à titre d'exemple que la préhistoire par la précision scientifique de ces classements et sa démarche par hypothèse offre des discussions quasi sans fin sur ses savoirs, en revanche une fois arrêté un savoir enseignable stable, et avec quelques habilités de présentation, la préhistoire constitue pour les élèves un savoir entraînant et mobilisateur. La question des origines de l'homme (paléolithique supérieur) et de la civilisation (néolithique) fascine les élèves qui se révèlent très demandeurs.

En revanche, tous les sujets se terminant en « tion » comme romanisation, christianisation, industrialisation (1^{re} révolution industrielle) renvoient à des processus complexes où un même fait peut être aussi bien une cause qu'un facteur et qu'une conséquence, ce qui engendre des discussions entre spécialistes particulièrement byzantines, intraduisibles en langage scolaire, et sans qu'un intérêt soutenu et « naturel » des élèves prenne le relais comme dans le cas de la préhistoire. Mais un bon formateur vous expliquera que, même dans ces situations peu propices à la mobilisation, des solutions existent !

Par ailleurs, les historiens professionnels agrègent parfois des faits distants dans le temps et l'espace au nom de raisonnements abstraits bien difficiles à faire passer **de manière réfléchie** auprès de jeunes élèves. Ainsi l'expression « Temps modernes », qui recouvre les Grandes Découvertes, l'humanisme, le protestantisme, la contre-réforme et la renaissance artistique, ne va de soi pour personne, ni pour les historiens qui globalement lui restent quand même fidèles et encore moins pour les élèves. Avec les nouveaux programmes ce sujet n'apparaît plus que sous le libellé « François I^{er}, un protecteur des Arts et des lettres à la Renaissance ». Le prisme est donc étroit pour traiter une question aussi vaste. Enfin, si la renaissance artistique offre la possibilité de résultats scolaires remarquables en termes d'intérêt de la part des élèves, elle suppose une bonne

culture artistique et un savoir-faire pédagogique d'analyse de tableau qui n'est pas évident.

D'autres sujets se présentent quant à eux de manière faussement simple : « Louis XIV et le Roi-Soleil à Versailles » par son titre laisse entendre que la notion sous-jacente de monarchie absolue peut s'étudier à partir d'éléments biographiques et de l'architecture du château. Cela n'est qu'en partie vrai et de plus la notion de monarchie absolue est un concept forgé par les historiens qui ne cessent de l'interroger en amont et en aval du règne personnel du roi et aussi par comparaison avec les autres cours européennes. Dans le thème « Le temps de la Révolution et de l'Empire », le sous-thème « De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation », est certes un grand moment de la fin de CM1, mais ce sujet réputé facile à présenter pour un dossier à cause de l'aspect domino de l'enchaînement des événements n'en cache pas moins la difficulté de présenter la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui est quant à elle d'une abstraction folle pour de jeunes élèves. Enfin, en CM2 certains sujets comme le thème de la République, de la III^e vers la V^e République ou encore la construction européenne dans le thème « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne », font l'objet d'une présentation contractée du point des faits, ce qui les rend très abstraits pour les élèves qui ne retrouvent pas un développement chronologique linéaire. Toutefois si votre dossier s'avère bien monté, si vous avez su pointer les difficultés didactiques que pose votre sujet, le jury sera prêt à récompenser votre choix original et ardu !

D'autant que si d'autres sujets apparaissent au prime abord plus attrayants car, par exemple, ils correspondent à une commémoration et donc vous amènent à bénéficier d'un florilège d'analyses et de documents nouveaux, ils peuvent se révéler « piégeux » : attention à ne pas confondre actualité et présentation historique ! En 2014, on fête le centenaire de 1914. Une réflexion d'éducation civique au minimum sur la notion de commémoration et sa place à l'école devra être travaillée pour emporter la conviction du jury.

Ajoutons pour finir, que les sujets regroupés sous l'appellation « questions sensibles » (esclavage, colonisation, Shoah), en dehors des difficultés habituelles (enjeux scientifiques, transpositions pédagogiques), invite le jury à scruter votre rigueur laïque, à tester vos connaissances en matière de lois mémorielles, à anticiper les éventuelles difficultés de transmission, autant de connaissances parfaitement maîtrisables mais qui demandent d'être bien préparées.

Bref, s'il y avait une chose à retenir de ce développement c'est que lorsque vous allez choisir un sujet, vous devez savoir que vous ne pouvez pas vous cantonner *stricto sensu* aux deux volets constituant le dossier selon l'énoncé du concours (enjeux scientifiques de la question et proposition de séquence). Un oral de 40 minutes amène forcément à des élargissements qui s'imposent comme nous venons de le voir à partir d'exemples précis. Deux raisons principales peuvent servir à résumer notre propos : la première tient au fait que les concepts maniés par les historiens renvoient à des discussions, à **un univers conceptuel** qui va bien au-delà de la période du sujet abordé ; la seconde tient au fait qu'une séquence de classe s'inscrit dans des progressions de savoirs particuliers et de compétences, **un univers pédagogique** qu'il faut savoir identifier et qui déborde lui aussi le sujet choisi. Mais haut les cœurs ! La suite de cet ouvrage devrait vous aider à lever une partie de ces difficultés.

5. Que doit contenir mon dossier ?

La forme de votre dossier n'est pas définie par le texte qui régit le concours puisque la seule indication donnée est le nombre de pages, 10. Vous devrez faire parvenir celui-ci à votre jury académique en temps et en heure, chose qui devra vous être **précisée lors de votre inscription au concours**. Ce dossier ne fait pas l'objet d'une notation, seule votre prestation orale est notée. On peut toutefois légitimement supposer que votre dossier sera parcouru par les membres de votre jury afin qu'ils puissent mieux suivre votre soutenance orale et préparer en amont leurs questions. Il convient donc même si ce dernier n'est pas noté d'adopter une

présentation claire pour donner une première bonne impression. Sans indication précise pour le moment (peut-être que les jurys académiques préciseront les choses au moment de l'inscription), il convient d'adopter une présentation standard du point de vue de la rédaction. C'est pourquoi nous vous faisons la suggestion d'écrire votre texte dans une police habituelle (en Times new roman?), dans une taille de caractère lisible (14) avec un interligne de 1,5 ligne et des marges automatiques classiques. Enfin sans compter la page de couverture, ni le sommaire qui suit (plan des parties et sous-parties avec indication de pages), il conviendra de numérotter les 10 pages qui suivent, ce qui inclut aussi l'indispensable bibliographie qui termine impérativement votre dossier. Et, si vous présentez une bibliographie vous devez aussi prévoir d'y renvoyer à l'intérieur de votre texte par des notes de bas de page qui peuvent être écrites de manière plus serrée (taille de caractère et interligne). Voilà pour les conseils généraux de présentation.

Pour la rédaction de la première partie qui devra être de 4 ou 5 pages maximum, celle qui concerne « la synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu », cette présentation peut se faire de manière historicisée et en deux temps : soit l'état de la question selon les historiens classiques à distinguer des derniers grands travaux scientifiques pour montrer l'évolution historiographique. Toujours dans cette première partie, il convient de s'interroger alors sur la traduction ou non de cette évolution dans les programmes et manuels du primaire, ce qui revient à inclure dans cette première partie les questions didactiques, autant les questions didactiques curriculaires (choix des contenus) que celles d'ingénierie didactique (séquences d'apprentissages).

Quant à la deuxième partie du dossier (5 à 6 pages), elle sera consacrée à l'exposition d'une proposition concrète de séquence suivant le schéma proposé par les instructions officielles du concours : « déterminer des objectifs, décrire les compétences attendues des élèves, envisager le déroulement d'une ou de plusieurs séances d'enseignement ». Dans cette partie, il vous faut présenter les documents qui serviront de support à vos séances. Nous vous suggérons